

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Registre n° 183

SEANCE du 15 mai 2006

Date de dépôt de la délibération par l'autorité préfectorale :

OBJET DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts – Rénovation – Création de réserves - Désignation du maître d'oeuvre

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de l'Urbanisme, des Equipements urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 septembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé le programme de l'opération de création de réserves pour le Musée des Beaux-Arts, dans le cadre de la rénovation de cet établissement, et décidé d'en attribuer la maîtrise d'oeuvre par voie de concours restreint.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, qui comprend la construction d'un bâtiment neuf ainsi que la réutilisation du bâtiment A du site de la rue de Mayence, a été fixée à 3,6 M€ H.T., valeur septembre 2005.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence lancé dans le cadre de ce concours, vingt-neuf équipes de maîtrise d'oeuvre ont déposé un dossier de candidature dans les délais prescrits. Le jury désigné pour ce concours, réuni le 30 novembre 2005, a proposé la sélection des trois candidats suivants: Opus 5 architectes, Denu et Paradon, Tectoniques.

Les trois équipes ayant rendu leurs études de niveau « esquisse » dans les délais impartis, le jury, réuni le 6 mars 2006, a procédé à l'examen des trois projets de manière anonyme.

Le jury, au terme de cet examen, a réalisé, par vote à bulletin secret, un classement des projets, par ordre décroissant de valeur.

Le premier tour de scrutin a permis de désigner le projet classé à la première place: le projet B, qui s'est avéré, après levée de l'anonymat, être celui de l'équipe Denu et Paradon.

Un deuxième tour de scrutin a permis d'arrêter le projet classé en seconde place: le projet C, qui s'est avéré, après levée de l'anonymat, être celui de l'équipe Tectoniques.

J'ai décidé, après avoir pris connaissance de l'avis du jury, de désigner ces deux équipes lauréates et d'engager les négociations avec elles.

Au vu du résultat de ces négociations, il vous est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération de création de réserves pour le Musée des Beaux-Arts à l'équipe Denu et Paradon, pour un montant maximum total de 414 400 € H.T.

Le projet de cette équipe prévoit la rénovation du bâtiment A existant et son affectation aux ateliers du musée et à leurs stockages. La construction neuve, d'une grande sobriété, organiserait les espaces de conservation, la régie et les locaux d'étude des collections autour d'une « galerie », vaste zone centrale affectée au mouvement des oeuvres, lieu spécifique dont la création est rendue possible par le regroupement des circulations.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de l'Urbanisme, des Equipements urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération de création de réserves pour le Musée des Beaux-Arts à l'équipe Denu et Paradon, pour un montant maximum total de 414 400 € H.T.;

2 - dire que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au budget des exercices 2006 et suivants;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ